



# SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES AGENTS DE SANTÉ

Tous les agents de santé ont un objectif principal : améliorer la santé des personnes. Alors qu'ils contribuent à garantir aux populations l'exercice du droit à la santé, les agents de santé devraient également bénéficier de conditions de travail sûres et salubres afin de préserver leur propre santé.

Les agents de santé sont exposés à de nombreux risques professionnels liés à des facteurs comme les infections, la manipulation à risque des patients, les produits chimiques dangereux, les rayonnements, la chaleur et le bruit, les dangers psychosociaux, la violence et le harcèlement, les traumatismes, ou encore des services inadaptés d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène.

La protection de la santé et de la sécurité des agents de santé devrait s'inscrire au cœur des activités du secteur de la santé : protéger et rétablir la santé sans causer de préjudices aux patients et aux personnels.

La mise en place aux niveaux national, infranational et des établissements de santé de programmes tout à la fois complets et respectueux des questions de genre, relatifs à la gestion de la santé et de la sécurité des agents de santé au travail, peut prévenir les maladies et les traumatismes professionnels, tout en améliorant la qualité et la sécurité des soins, les ressources humaines pour la santé et la durabilité environnementale dans le secteur de la santé.

## QU'ENTEND-ON PAR SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?



**La santé et la sécurité au travail constituent un axe de travail pluridisciplinaire ayant pour but :**

- ✓ la promotion et le maintien du plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans toutes les professions ;
- ✓ la prévention, chez les travailleurs, des atteintes à la santé dues à leurs conditions de travail ;
- ✓ la protection des travailleurs dans leur emploi contre les risques résultant de facteurs préjudiciables à la santé ; et

- ✓ le placement et le maintien des travailleurs dans un environnement professionnel adapté à leurs capacités physiologiques et psychologiques.

La science et la pratique de la santé et de la sécurité au travail regroupent plusieurs disciplines, dont la médecine du travail, les soins infirmiers, l'ergonomie, la psychologie, l'hygiène ou encore l'ingénierie de la sécurité.



Credit: WHO/Bink Media - Hannah Reyes Morales

## QU'ENTEND-ON PAR AGENT DE SANTÉ ?



Les agents de santé sont toutes les personnes engagées dans des activités de travail ayant comme but premier d'améliorer la santé. En font partie les prestataires de services de santé, tels que les médecins, le personnel infirmier, les sages-femmes, les professionnels de la santé publique, les techniciens de laboratoire, les techniciens sanitaires, médicaux et non médicaux, les auxiliaires de vie, les agents de santé communautaires, les guérisseurs et les tradipraticiens.

L'expression inclut également le personnel d'encadrement et le personnel administratif du secteur de la santé, notamment le personnel de nettoyage, les chauffeurs, les administrateurs d'hôpitaux, les responsables de la santé au niveau des districts et les travailleurs sociaux, ainsi que d'autres groupes professionnels exerçant des activités liées à la santé, tels que définis par la Classification internationale type des professions (CITP-08).

# EN QUOI CONSISTENT LES PROGRAMMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES AGENTS DE SANTÉ ?



**Ce sont des ensembles d'activités planifiées et coordonnées aux niveaux national, infranational et des établissements de santé, portant notamment sur la gouvernance, les réglementations et les normes, les ressources humaines, le financement et les services, visant à :**

- ✓ prévenir les maladies et les traumatismes survenant dans le cadre de l'activité professionnelle, qui y sont liés ou qui en découlent ;
- ✓ renforcer la sécurité et la salubrité de l'environnement de travail ; et
- ✓ promouvoir la santé et le bien-être des agents de santé.

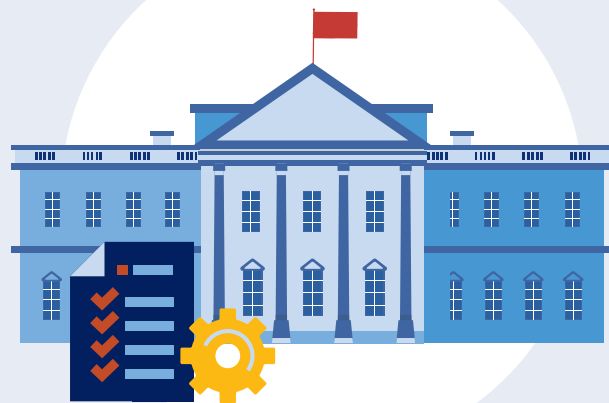
**Les programmes de santé et de sécurité au travail pour les agents de santé s'appuient sur les principes ci-après :**

- ✓ Les employeurs d'agents de santé ont le devoir d'appliquer des mesures de santé et de sécurité au travail. Dans le même temps, les agents de santé ont droit à des conditions de travail sûres et salubres, et ont le devoir de suivre les instructions en matière de santé et de sécurité, et de veiller raisonnablement à leur propre sécurité.

- ✓ La mise en place de mesures de santé et de sécurité au travail doit s'appuyer sur un système de gestion, d'amélioration continue et de dialogue régulier entre les employeurs, les travailleurs et leurs représentants, ainsi que sur un investissement d'autres parties prenantes.
- ✓ L'efficacité de ces mesures peut être renforcée par l'établissement de synergies entre les programmes ciblant les agents de santé et les établissements de santé, par exemple des programmes sur la qualité et la sécurité des soins, la gestion des personnels de santé et la santé environnementale.
- ✓ Le but doit être de couvrir l'ensemble des agents de santé dans chaque type d'établissement de santé, et de faire en sorte que les programmes soient mis en œuvre de manière durable, afin de garantir en toute circonstance une protection continue de la santé et de la sécurité des agents de santé.
- ✓ Les programmes doivent être établis et mis en œuvre dans le respect des questions de genre, tout en étant non discriminatoires et inclusifs, et tenir compte des besoins particuliers des agents de santé féminins, des agents de santé migrants, des groupes vulnérables et des travailleurs ayant des conditions d'emploi précaires.



## QUELS SONT LES ÉLÉMENTS CLÉS D'UN PROGRAMME NATIONAL ?



### Un programme national de santé et de sécurité au travail pour les agents de santé doit inclure les éléments clés ci-après :

- ✓ Une déclaration de politique nationale sur la santé et la sécurité au travail pour les agents de santé, émise au niveau le plus élevé possible et communiquée à tous les niveaux du lieu de travail, et dans tous les environnements de gestion et de pratique du secteur de la santé.
- ✓ Une unité ou une personne en charge de la santé et de la sécurité au travail pour les agents de santé, nommée au sein du Ministère de la santé.
- ✓ Un comité directeur multipartite en charge de la santé et de la sécurité dans le secteur de la santé, comptant des représentants d'employeurs et de travailleurs, établi au niveau national afin de superviser et d'orienter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.
- ✓ Des réglementations et des normes pour la lutte contre les dangers pour la santé des travailleurs dans le secteur de la santé, disponibles dans tous les établissements de santé.
- ✓ Un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs clés à des fins de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme aux niveaux national, infranational et des établissements de santé, disponibles et intégrés dans le système national d'information sanitaire.
- ✓ La mise en place de mécanismes de financement efficace des mesures visant à garantir la santé et la sécurité au travail des agents de santé.
- ✓ Des ressources humaines adéquates allouées en nombre suffisant à la santé et à la sécurité au travail des agents de santé, et des connaissances et des compétences techniques disponibles à tous les niveaux des systèmes de santé.
- ✓ Des fournitures et des matériels adéquats, notamment des équipements de protection individuelle, des vaccins, des dispositifs médicaux sûrs, des équipements et des outils adaptés à une pratique sûre et disponibles à tous les niveaux du système de santé.
- ✓ Des normes pour la fourniture de services de santé au travail à l'adresse des agents de santé, ainsi qu'un système d'assurance qualité et un programme visant à les généraliser.
- ✓ Des politiques pour la fourniture de services de soutien aux agents de santé en lien avec le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), la tuberculose (TB), et les hépatites B et C.

# QUELLES SONT LES PRINCIPALES RÉALISATIONS ATTENDUES D'UN PROGRAMME AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ?



**Au niveau des établissements de santé, un programme de santé et de sécurité au travail doit conduire aux réalisations ci-après :**

- ✓ Une politique écrite de santé et de sécurité au travail disponible dans tous les établissements de santé.
- ✓ Des référents de la santé et de la sécurité au travail, nommés et formés dans tous les établissements de santé.
- ✓ L'établissement de comités mixtes pour la santé et la sécurité réunissant des membres de la direction et du personnel, conformément aux réglementations nationales, dont les réunions régulières donnent lieu à des procès-verbaux.
- ✓ La conception, la planification et la mise en œuvre à intervalles réguliers d'un programme de formation et d'un plan d'information sur la sécurité pour tous les agents de santé et pour des groupes cibles spécifiques.
- ✓ La conduite et la documentation à intervalles réguliers d'exercices d'évaluation des risques, de prévention et d'atténuation des risques professionnels.
- ✓ Des plans d'action pour l'amélioration du travail, établis, mis en œuvre, suivis et évalués en collaboration avec des comités de la santé et de la sécurité et/ou des représentants des travailleurs.
- ✓ Une politique pour la vaccination obligatoire des agents de santé, adaptée à la politique nationale en matière de vaccination et aux risques sanitaires spécifiques auxquels les agents sont exposés sur leur lieu de travail.
- ✓ La vaccination contre les maladies à prévention vaccinale, fournie gratuitement à tous les agents de santé, garantissant que tous les agents à risque, notamment les agents d'entretien et les personnes qui manipulent les déchets, ont reçu les doses requises.
- ✓ Des modes opératoires normalisés pour la notification des expositions accidentelles aux risques professionnels et des incidents, l'élimination des obstacles à la notification et la mise en place d'un environnement non culpabilisant.
- ✓ Des modalités d'enregistrement et de notification des accidents professionnels, des maladies professionnelles et selon le cas, des incidents dangereux, des accidents de trajet et des cas suspects de maladies professionnelles.
- ✓ Des services de détection précoce, de diagnostic, de traitement, de soins, de notification et de soutien en lien avec les maladies et les traumatismes professionnels, notamment les infections professionnelles comme le VIH, les hépatites B et C, la tuberculose et la COVID-19, fournis gratuitement aux personnels, tout en garantissant le respect de leur vie privée.
- ✓ Un ensemble d'indicateurs et un système de collecte, de suivi, d'analyse et de communication réguliers de données ventilées, ouvrant sur la mise en place de mesures pratiques, afin de promouvoir la santé et la sécurité des agents de santé.

- ✓ Des dispositions adéquates relatives à l'eau et l'assainissement, des installations pour l'hygiène personnelle, l'habillement, le repos, la restauration, la manipulation et la gestion sûres des déchets d'activités de soins, et des protocoles de sécurité pour l'utilisation de produits chimiques dangereux.
- ✓ Des modes opératoires normalisés pour la protection de la santé et de la sécurité des agents de santé et des premiers secours en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

## ÉTABLISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES AGENTS DE SANTÉ

### Préparer

- Renforcer l'engagement politique en faveur de l'établissement du programme.
- Évaluer la situation actuelle et établir une base de référence.
- Établir un groupe de travail, dresser la liste des parties prenantes les plus influentes, notamment les organisations d'employeurs et de travailleurs, et veiller à leur engagement.

### Établir

- Rédiger une première version du programme.
- Réaliser une évaluation de la faisabilité.
- Discuter de la version initiale à une réunion avec les principales parties prenantes internes et externes.
- Rédiger une deuxième version et inviter l'ensemble des parties prenantes à faire part de leurs commentaires.
- Finaliser le document et procéder à sa validation, sa publication et sa diffusion.

### Mettre en œuvre

- Élaborer un plan d'action pour le déploiement de la mise en œuvre par étapes aux différents niveaux.
- Organiser l'inspection externe, l'audit et l'homologation.
- Élaborer des outils techniques et de communication à des fins de mise en œuvre.
- Renforcer les capacités de mise en œuvre.
- Suivre, évaluer et ajuster le programme.

## RESSOURCES

- Prendre soin des soignants : programmes nationaux de santé au travail pour les agents de santé. Organisation mondiale de la Santé, Organisation internationale du Travail – note d'orientation ; 2020 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/340699/9789240022928-fre.pdf>).
- Prendre soin des soignants : guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité au travail pour les agents de santé. Organisation mondiale de la Santé, Organisation internationale du Travail ; 2022 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/351436>).
- Occupational hazards in the health sector. Outil électronique de l'Organisation mondiale de la Santé (<http://www.who.int/tools/occupational-hazards-in-health-sector>).
- Protection de la santé et de la sécurité des agents de santé : liste de contrôle pour les établissements de santé. Organisation mondiale de la Santé ; 2020 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/346051/9789240035768-fre.pdf>).
- HealthWISE : amélioration du travail dans les services de santé. Manuel d'intervention et guide des formateurs. Organisation internationale du Travail/Organisation mondiale de la Santé, 2014 ([https://www.ilo.org/sector/Resources/training-materials/WCMS\\_438675/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/sector/Resources/training-materials/WCMS_438675/lang-fr/index.htm)).

Les programmes de santé et de sécurité au travail ont vocation à prévenir les maladies et les traumatismes survenant dans le cadre de l'activité professionnelle, qui y sont liés ou qui en découlent, tout en améliorant la qualité et la sûreté des soins, en préservant la santé des effectifs et en promouvant la durabilité environnementale dans le secteur de la santé.

Le présent guide fournit un aperçu des éléments clés des programmes de santé et de sécurité au travail pour les agents de santé aux niveaux national, infranational et des établissements de santé, ainsi que des conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes.

Contacts :

**Programme mondial de santé professionnelle et au travail –  
Département Environnement, changements climatiques et santé**

Organisation mondiale de la Santé 20, avenue Appia  
CH 1211 Genève 27  
Suisse

[workershealth@who.int](mailto:workershealth@who.int)

[https://www.who.int/activities/  
protecting-health-and-safety-of-health-workers](https://www.who.int/activities/protecting-health-and-safety-of-health-workers)

**Département des politiques sectorielles**

Organisation Internationale du Travail  
Route des Morillons 4  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

[sector@ilo.org](mailto:sector@ilo.org)

[www.ilo.org/sector](http://www.ilo.org/sector)

Prendre soin des soignants : guide d'élaboration et de mise en oeuvre de programmes de santé et de sécurité au travail pour les agents de santé. Résumé d'orientation [Caring for those who care: guide for the development and implementation of occupational health and safety programmes for health workers. Executive summary]

ISBN (OMS) 978-92-4-006160-6 (version électronique)

ISBN (OMS) 978-92-4-006161-3 (version imprimée)

© **Organisation mondiale de la Santé et Organisation internationale du travail, 2022**

Certains droits réservés. La présente œuvre est disponible sous la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS ou de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités. La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS ou l'OIT. L'OMS et l'OIT ont pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite.

Conception par Inis Communication

